



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ILE DE LA RÉUNION



Cette formation est éligible au CPF



HABILITATION POUR L'ACCES A LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE VTC

- RS 5637

VALEUR AJOUTEE

Se former pour accéder à la profession
Se faire accompagner pour le financement de la formation et l'inscription aux examens

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances réglementaires et les compétences liées à l'exercice de l'activité de VTC. Se préparer aux épreuves de l'examen.

INTERVENANT

Expert dans le domaine et spécialiste des entreprises artisanales

DATES – DUREE

Sessions : voir calendrier

Durée : 182 heures

TARIF ET FINANCEMENTS

Cette formation est éligible au CPF

Tarif : 2002€

Accompagnement aux démarches de financement

Chef d'entreprise : FAFCEA ; CPF

Salarié et artisans salariés : OPCO ; CPF

Demandeur d'emploi : France Travail ; CPF

CMA FORMATION

Centre de St Gilles les Hauts **0262 55 68 55**
p4formation@cma-reunion.fr

www.artisanat974.re

CMA FORMATION

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Dossier de candidature + pièces justificatives

A retourner J – 15 avant début de session

Positionnement initial

Rythme : 2 à 3 jours par semaine

Horaires : de 8h30 -12h00 et 13h00 - 16h30

PUBLICS ET PRE-REQUIS

Chef d'entreprise, salarié, demandeur d'emploi

Être titulaire du permis B boîte manuelle de + 3 ans

Être apte sur le plan médical à conduire (CERFA 14880*2)

MÉTHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation en présentiel

Salle banalisée - vidéo projecteur - support de formation- véhicule VTC école avec boîte manuelle

Méthodes actives et participatives en privilégiant une adaptation du contenu aux besoins exprimés en début de formation et du niveau des stagiaires

CONTENU DE LA FORMATION

Module A : Réglementation du transport public particulier de personnes– 42h00

Module B : Gestion– 35h00

Module C : Sécurité routière – 21h00

Module D : Capacité d'expression et de compréhension en langue française sur la base d'un texte de 15 à 20 lignes– 7h00

Module E : Capacité d'expression et compréhension en anglais- 7h00

Module F(V) : Développement commercial et Gestion_ 21h00

Module G(V) : portant sur la réglementation nationale de l'activité VTC ainsi que sur la gestion propre à cette activité - 14h00

Prévention et secours civique de niveau 1 : 7h00

Module Préparation à la conduite - 28 heures (en salle : 7h, simulation sur route : 21h)

MODALITES D'EVALUATION

Epreuves d'examen selon l'arrêté du 6 avril 2017.

QCM ; exercices d'application ; mise en situation

Questionnaire de satisfaction à chaud

En cas de difficultés liées à un handicap, merci de nous contacter afin d'établir des modalités d'accessibilités et d'adaptations de la formation.



Cofinancé par
l'Union européenne